

Séance du 4 septembre 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 4 septembre 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M Desbois Gilles, Mme Plouvier Lysiane, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, Mme Turlot Pauline, Mme Guillemenet Sabrina, M Barraut Frederic, M Jouveanceaux Jacky, M Laurenceau Pascal, M Merite Christian, M. Racouchot Emmanuel, M. Kielinski Corentin.

Excusés : M Brun Stéphane qui a donné pouvoir à Mme Lory Lydie et Mme Donguy Anne-Laure qui a donné pouvoir à M Kielinski Corentin.

Secrétaire de séance : M Kielinski Corentin

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 17-07-2025 est adopté à l'unanimité des présents (11) et pouvoirs (2).

2 – DELIBERATIONS

2.1 Coupe d'affouages 2025-2026

Mr Christian Mérите expose les coupes à venir avec deux parcelles concernées qui sont accessibles facilement. Les années précédentes le prix du moule était fixé à 13 € ou 7 € suivant la qualité et l'accessibilité des lots. Pour cette année il est proposé de passer le moule de bois à 15 €, prix relatif à la qualité du bois à prélever. Les inscriptions seront closes le 21 novembre et le tirage au sort aura lieu le 5 décembre à la salle du conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.2 Convention d'entretien des voies cyclables entre la commune et le Grand Chalon

Le Grand Chalon en concertation, avec les communes qui la composent, a établi un Schéma Directeur Cyclable (SDC) pour la période 2019-2026. Ce SDC approuvé le 27 juin 2019 par le Conseil Communautaire définit les voies composant le réseau cyclable structurant du territoire, que les communes peuvent enrichir de leurs propres projets. Les travaux prévus dans le SDC sont mis en œuvre par le Grand Chalon sur son domaine et celui des communes concernées.

Afin de garantir la qualité des aménagements de ce réseau et permettre son utilisation pérenne, il est nécessaire d'entretenir les éléments qui le composent et d'établir une convention qui a pour objectif de définir les modalités d'entretien et de préciser la répartition des actions à mener entre le Grand Chalon d'une part et la commune de Lans d'autre part. Sur le parcours retenu entre Oslon et Saint Marcel les voies empruntées sont la rue du Moulin, la rue de l'Etang du coin, le chemin des Ryotis, le chemin du Longeron et le chemin piétonnier le long de la RD123 en direction de Saint Marcel.

Le maintien de la propreté des voies (branches, obstacles), l'entretien du revêtement de la structure seront à la charge de la commune (fissures, nids de poule).

Le Grand Chalon prendra en charge l'entretien du jalonnement, l'entretien du mobilier pour la signalétique de guidage et les protections liées à l'utilisation de la voie. Le Grand Chalon prendra à sa charge le remplacement éventuel des équipements.

La convention d'entretien est adoptée à la majorité des suffrages par 10 votes pour dont deux pouvoirs et 5 abstentions.

2.3 Grand Chalon - Attributions de compensation (AC)2025 définitives

Le nouveau pacte financier et fiscal entre le Grand Chalon et ses 51 communes membres, adopté à l'unanimité le 14 décembre 2023 a validé la révision annuelle des attributions de compensation.

A ce titre il intègre le versement, via les AC, de la quote-part de 30% du produit fiscal communal de TFB de l'exercice précédent versée par les communes concernées sur la réserve foncière SaôneOr au Grand Chalon, ainsi qu'une quote-part de 10% de croissance de produit des impôts forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) pour les communes qui accueillent de nouvelles installations photovoltaïques.

D'autre part, les AC s'appuyant sur les coûts nets actualisés des charges transférées entre les communes et le Grand Chalon il convient de prendre en compte le rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges (CLETC) qui s'est tenue en mars dernier pour se prononcer sur le coût net des charges liées au transfert de la compétence Développement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Enfin ces AC, qui ont fait l'objet de délibérations concordantes entre le Grand Chalon et les communes, sont définitivement validées.

Comme indiqué dans le Pacte il convient dorénavant chaque année et pour chaque commune de délibérer sur le montant des AC définitives pour l'année en cours.

Au vu des éléments exposés il s'avère que la commune est redevable de 14 389 € au Grand Chalon (14 831 € en 2024).

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3 - COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

3.1 Réunion avec la direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Chalon

Au cours de cette réunion en mairie le 1^{er} août 2025, Gilles Desbois et Stéphane Brun ont échangé avec un technicien de la direction de l'eau et de l'assainissement sur l'état actuel des réseaux de la commune. Les travaux de renouvellement de certains réseaux ont été évoqués. Les secteurs concernés se situent rue de la Farge et rue de l'Etang du coin.

Une réunion de planification et de priorisation sera organisée dans les prochaines semaines avec le Grand Chalon.

3.2 Réunion concernant le terrain situé centre bourg acquis par la commune

L'ancien propriétaire demande de louer le terrain acquis récemment par la commune suivant un bail à titre précaire, qui est en cours de rédaction chez un notaire. Les frais d'acte seront répartis à parts égales. Le prix de location sera celui pratiqué dans le domaine agricole du secteur proche. Le terrain sera utilisé pour le pâturage des chevaux.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Place communale : la réfection est prévue fin septembre (après le 27) par l'entreprise Cordier. Reprise des pentes, nettoyage des abords et mise en place de cailloux 6/14.

Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : cette année la charge pour la commune sera d'une part de 2 311 € et d'autre part le produit reçu de 18 225 € ce qui représente un solde positif de 15 914 € en section de fonctionnement

Protection des agents : une mutuelle santé sera obligatoire pour les agents à partir du 1^{er} janvier 2026 avec la participation financière de la collectivité. Les agents n'auront pas obligation d'y adhérer. La MNT a été retenue, une information sera communiquée aux agents. La participation minimale obligatoire de la commune est de 15 € par mois et par agent. La cotisation de base de cette mutuelle est de 47,10 € sans option, la commune pourrait prendre en charge 50 % de la cotisation de base arrondi à l'Euro supérieur, soit 24 €,

Santé mentale : en coopération avec Oslon et Chatenoy en Bresse un spectacle financé par le Grand Chalon est proposé : « Premier pas » de la compagnie Acaly sur le thème du lien social et de l'isolement social. Ce spectacle est planifié le 15 octobre à 19h à la salle polyvalente d'Oslon. Une participation financière de 150 € sera demandée à chaque commune et une aide pour un moment de convivialité est attribuée par le service santé et handicap du Grand Chalon.

Ateliers inclusion numérique : la prochaine date sur Lans est fixée au mardi 21 octobre à 18h30 et le thème retenu sera la découverte de l'intelligence artificielle lors d'un atelier collectif.

La brocante de l'association Patrimoine et Mémoires de Lans aura lieu le 14 septembre 2025 sur la place communale.

La prochaine manifestation Lans'Fer se tiendra le 21 septembre 2025.

Borne de recharge IRVE (véhicules électriques) : un nouvel emplacement est à l'étude à proximité de la place du village.

Arrêté Sécheresse préfectoral sur le mois de septembre : le département n'est plus en restriction d'eau mais la surveillance de nos consommations est recommandée.

La Poste propose de répertorier les voies de la commune, en réalisant un document dématérialisé qui intégrerait la totalité des chemins et rues de la commune pour un coût de 2 800 € HT.

L'inauguration de la fresque du local associatif aura lieu le 18 octobre 2025 à 11h00.

Octobre rose : une marche sera organisée entre les communes de Châtenoy en Bresse, Lans et Oslon le dimanche 5 octobre à 9h00. Des bénévoles seront les bienvenus pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Journée des bénévoles : le samedi 11 octobre, une soirée repas est organisée, salle polyvalente, pour remercier l'ensemble des acteurs bénévoles du mandat : conseillers, membres du CCAS, présidents associations et bénévoles de la bibliothèque et du fleurissement.

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 4 octobre à la salle polyvalente René Beaudet.

L'assemblée générale du club des Lanniaux se tiendra le 23 septembre.

Le 12 septembre, un atelier proposé par l'association Toujours Femmes sur l'auto-palpation se déroulera salle polyvalente.

Le spectacle des contes givrés aura lieu le 16 octobre.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 23 octobre 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.